CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

n°CCTP/26/18.06 du 20.10.2026

ACCORD-CADRE
FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Organisation de l'Évènement « Festival des Entrepreneurs » de la CCI Marne Ardennes sur le Site de Reims

Lot 6 : Gardiennage, Sécurité et Chargé de Sécurité

Consultation n°2026/CONSU/18 du 20 octobre 2026

CCI MARNE ARDENNES
42 rue Grande Étape - CS 90533
51010 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

1. Dispositions générales

1.1 — Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les conditions techniques et les exigences applicables aux prestations de gardiennage du site durant les différentes phases du projet, au dispositif de sécurité et de sûreté de l'événement, ainsi qu'à la mission de chargé de sécurité, dans le cadre du Festival des Entrepreneurs. L'événement prévoit d'accueillir au minimum 1 500 personnes sur les deux jours d'exploitation, avec une jauge simultanée potentielle d'au moins 1 200 personnes sur site. À titre comparatif, l'édition précédente a connu un pic d'environ 700 personnes en simultané.

Ces prestations comprennent la mise à disposition des moyens humains qualifiés nécessaires, la coordination du dispositif de sécurité, la mission réglementaire de chargé de sécurité (montage du dossier, notice de sécurité, relations avec les autorités), ainsi que la fourniture et la mise en place des éléments de sécurité nécessaires le cas échéant.

Les effectifs et le dimensionnement du dispositif sont susceptibles d'être ajustés en fonction de la fréquentation réelle (vente de billets et de pass festival), communiquée au titulaire au plus tôt. Les prestations sont réalisées dans le respect des règles de l'art et des textes en vigueur (accessibilité, normes ERP, sécurité incendie, réglementation des activités privées de sécurité — livre VI du code de la sécurité intérieure).

1.2 — Description du festival et contexte

Le Festival des Entrepreneurs se déroule sur le site clos de la CCI Marne Ardennes (12 rue André Huet, 51100 Reims), à la fois en intérieur et en extérieur, dans un esprit festival convivial et « guinguette ». Le site accueille des espaces d'accueil, d'ateliers, de conférences, de détente, de restauration et de soirée, en intérieur (bâtiment) et en extérieur (chapiteaux, pavillons et espaces aménagés). La configuration de l'événement, avec du matériel de valeur présent sur site plusieurs jours et une forte affluence sur deux jours, requiert un dispositif de gardiennage et de sécurité adapté à chaque phase.

1.3 — Publics, usages et fonctions

Publics : entrepreneurs, dirigeants, cadres et salariés, partenaires de l'événement, partenaires institutionnels et invités VIP, collaborateurs de la CCI, grand public et visiteurs.

Usages : gardiennage du site, contrôle et filtrage des accès, sécurité incendie, surveillance des espaces, gestion des flux, sûreté des soirées, mission réglementaire de chargé de sécurité.

Fonctions : gardiennage de nuit, contrôle d'accès et fouille, rondes et prévention, coordination sécurité incendie (SSIAP), encadrement des flux, conseil et suivi réglementaire.

1.4 — Composition du lot

La prestation objet du présent lot se compose des familles suivantes :

- gardiennage de nuit du site (maître-chien), en amont, pendant et jusqu'au démontage ;
- contrôle d'accès et sécurité durant les journées d'exploitation ;
- dispositif de portiques de détection et de comptage des entrées / sorties du site ;
- comptage et contrôle de jauge du Bâtiment RaCCIne (200 personnes maximum hors staff) ;
- sécurité des soirées (Nuit des Entrepreneurs et Garden Party) ;
- sécurité incendie (SSIAP) ;

- chargé de sécurité de l'événement (dispositif GN6) :

➢ **Avant la manifestation (3 mois avant le festival au plus tard)**

✓ Préparation du dossier de sécurité.
✓ Montage du dossier CTS (chapiteaux, tentes et structures).
✓ Rédaction de la notice de sécurité.
✓ Transmission aux autorités compétentes.
✓ Participation aux réunions techniques et mission de conseil.

➢ **Pendant le montage**

✓ Vérification des installations.
✓ Contrôle des CTS.
✓ Vérification des dispositifs de sécurité et des dégagements.
✓ Avis sur la conformité avant ouverture au public.

➢ **Pendant le festival**

✓ Présence sur site.
✓ Référent sécurité de l'organisateur.
✓ Suivi de la conformité du dispositif.
✓ Interface avec la direction du festival et les autorités si nécessaire.

- encadrement, gestion des flux et référent sécurité ;
- poste de secours / dispositif prévisionnel de secours (en option) ;
- moyens et prestations associés.

Chaque poste fixe requiert une expérience spécifique ; une attention particulière est accordée à l'attribution des postes. La direction du festival insiste sur un comportement courtois des agents envers le public et sur la disponibilité permanente d'un référent de la société de sécurité pour la direction du festival.

1.5 — Articulation et déroulé prévisionnel du festival (12 et 13 mai 2027)

Le festival se déroule sur deux journées. Le déroulé prévisionnel ci-après conditionne le dimensionnement du dispositif de sécurité (amplitude des postes, pics d'affluence, soirées). Il est prévisionnel et pourra évoluer ; il est communiqué au titulaire pour lui permettre d'adapter ses effectifs.

Veille du festival (soir) — pot d'accueil restreint ; site déjà en cours d'installation, matériel présent (gardiennage de nuit actif).

Jour 1

- 9h00 – 12h00 : inauguration puis ateliers et conférences ;
- 12h00 – 14h00 : banquet, activation restauration ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : conférence thématique de clôture ;
- 18h00 – 20h00 : activation forte de la restauration ;
- 18h30 – 23h00 : soirée « Nuit des Entrepreneurs » (invités, sous chapiteau) ;
- 20h00 : fermeture des portes aux visiteurs ; 00h00 : fermeture du site, jusqu'au départ des derniers festivaliers

Jour 2

- 9h00 – 12h00 : ateliers et conférences ;
- 12h00 – 14h00 : banquet, activation restauration ;
- 14h00 – 17h00 : reprise des ateliers, conférences et animations ;
- 17h00 – 18h00 : conférence thématique de clôture ;
- 18h00 – 23h00 : Garden Party ouverte à tous (set DJ) ; 00h00 : fermeture du site, jusqu'au départ des derniers festivaliers.

Sur les deux jours : jauge simultanée potentielle d'au moins 1 200 personnes ; jauge du Bâtiment RaCCIne limitée à 200 personnes hors staff ; gardiennage de nuit du site en amont, entre les deux jours et jusqu'au démontage.

2. Conditions générales et exigences communes

2.1 — Qualification et conformité réglementaire

Les agents et intervenants disposent des qualifications, cartes professionnelles et certifications requises par la réglementation des activités privées de sécurité (autorisation CNAPS, carte professionnelle, certifications SSIAP pour les agents de sécurité incendie, certificat de conducteur de chien pour les maîtres-chiens). Le titulaire est titulaire des autorisations d'exercer nécessaires. La liste nominative des agents assurant la prestation est communiquée au plus tard un mois avant le début de la manifestation.

2.2 — Tenue, comportement et compte rendu

Les agents sont vêtus d'une tenue de service réglementaire permettant leur identification. Ils adoptent un comportement courtois et informent le public des consignes de sécurité. À la fin de chaque service, les agents rendent compte du comptage des visiteurs et des incidents survenus. En cas de débordement ou d'altercation, l'agent évacue discrètement les fauteurs de trouble vers la sortie et en informe la direction ; en cas de malaise, il alerte les secours par tout moyen.

2.3 — Référent et coordination

Un référent de la société de sécurité est disponible à tout moment pour la direction du festival. Le chargé de sécurité et le coordinateur SSIAP sont en lien permanent avec la direction et la régie générale de l'événement.

2.4 — Développement durable

Le titulaire organise les relèves et les interventions de ses agents de manière à éviter les déplacements supplémentaires qui ne sont pas nécessaires à l'exécution des vacations commandées, sans réduire les effectifs ni interrompre la surveillance.

Il utilise des moyens de communication réutilisables et transmet les consignes et comptes rendus par voie dématérialisée, selon les modalités arrêtées avec la CCI. Il reprend les consommables et déchets produits par ses équipes lors de leurs interventions sur le site.

2.5 — Normes qualitatives

Les prestations sont conformes à l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements et normes applicables, en particulier aux dispositions régissant la sécurité des ERP, la sécurité incendie et les activités privées de sécurité. L'absence d'énumération exhaustive ne peut être invoquée par le titulaire, réputé les connaître.

2.6 — Frais de vie et de déplacement

Les frais de déplacement, de restauration et, le cas échéant, d'hébergement du personnel mobilisé (agents de sécurité, maîtres-chiens, agents SSIAP, chargé de sécurité) sont réputés inclus dans les prix du présent lot et calculés par le titulaire dans son offre. Ils ne sont en aucun cas à la charge de la CCI et ne donnent lieu à aucune facturation complémentaire.

3. Localisation, accès et documents de référence

3.1 — Site et accès

L'ensemble du site se situe au 12 rue André Huet – 51100 Reims (site clos). L'accès public s'effectue par deux points : une entrée principale (grille, barrière et portique), avec un accès dédié aux personnes à mobilité réduite à proximité, et une entrée sur l'accès parking. Sont joints au dossier de consultation un plan vierge, un plan d'implantation prévisionnel 2D et des photos des espaces.

3.2 — Articulation avec les autres lots

Le barriérage et les portiques d'accès en installation fixe (barrières, grilles, portiques du bâtiment) sont fournis au titre du lot technique ou par la CCI ; le présent lot en assure l'exploitation (contrôle d'accès, filtrage). Le poste de commandement de sécurité est situé soit dans la zone Cafétéria du Bâtiment RaCCIne, soit sur un emplacement extérieur à proximité immédiate du bâtiment de la CCI, que le titulaire peut équiper d'une tonnelle si besoin ; cet emplacement est mis à disposition par la CCI. Les dispositifs de sécurité incendie fixes du bâtiment relèvent de l'équipement du site et du lot technique.

4. Description des prestations

Les prestations ci-après sont décrites par nature, avec les créneaux et effectifs de référence. Les horaires suivent le déroulé prévisionnel du festival (article 1.5) et sont ajustables selon le planning définitif et la fréquentation réelle, communiqués au titulaire au plus tôt. L'ensemble des vacations et volumes est chiffré au BPU et au DQE.

4.1 — Gardiennage de nuit du site (maître-chien)

Objet. Surveillance et gardiennage du site par maître-chien, dès la présence de matériel susceptible d'être volé (environ une semaine avant le festival) et jusqu'à la fin du démontage. La présence d'un maître-chien est également assurée la nuit du premier jour au second jour du festival.

Modalités. Vacations de nuit selon les besoins du festival, un maître-chien assurant la surveillance globale du site, les rondes et la prévention.

Chiffrage. Chiffré par nuit~~,~~ avec distinction entre nuit de semaine (le samedi étant considéré comme un jour de semaine classique) et nuit de dimanche (tarif particulier), et jour férié le cas échéant, afin de permettre à la CCI de commander le nombre de nuits correspondant au calendrier réel de présence du matériel sur site.

4.2 — Contrôle d'accès et sécurité durant les journées d'exploitation

Objet. Contrôle et filtrage des accès, fouille, rondes et prévention pendant les deux journées du festival, pour une jauge simultanée sur site d'au moins 1 200 personnes.

Dispositif. Agents postés aux deux points d'accès (entrée principale ; entrée parking) pour la fouille et le contrôle des sacs, et agents en rondes sur le site pour la sécurité et la prévention. Les agents réalisent l’inspection visuelle des bagages et, avec le consentement de leur propriétaire, leur fouille.

Interdiction des boissons alcoolisées et des bouteilles en verre ne provenant pas du site. Comptage des entrées et compte rendu des incidents en fin de service. L'effectif de référence est de trois agents, ajusté selon la fréquentation.

4.3 — Portiques de détection et comptage des entrées / sorties

Objet. Mise en place, aux points d'accès, d'un dispositif de portiques assurant la détection d'objets et le comptage automatique des entrées et des sorties du site.

Fonctionnalités. Détection des objets interdits à l'entrée ; comptage des entrées et des sorties permettant de connaître en temps réel le nombre de personnes présentes sur site (entrées moins départs). La remontée du présentiel en temps réel est intégrée au dispositif de portiques et de comptage ; une information transmise par talkie-walkie vers le poste de commandement suffit, sans dispositif de remontée dédié supplémentaire.

4.4 — Comptage et contrôle de jauge du Bâtiment RaCCIne

Objet. Contrôle de la jauge du Bâtiment RaCCIne, limité à 200 personnes simultanées hors staff, pendant les jours d'activation des ateliers et animations.

Dispositif. Agent dédié posté à l'entrée du bâtiment, assurant le comptage (entrées / sorties) et la régulation des flux pour ne pas dépasser la capacité autorisée, en continu de 9h à 18h sur les deux journées. Coordination avec le PC sécurité pour le suivi du présentiel.

4.5 — Sécurité des soirées

Objet. Sécurité des soirées du festival : la « Nuit des Entrepreneurs » (soir du premier jour, sous chapiteau, invités) et la Garden Party (soir du second jour, ouverte à tous).

Dispositif. Agents postés aux entrées pour le contrôle des accès et des invitations, et agents sur l'emplacement de la soirée pour la surveillance et la sûreté. Effectif de référence de trois agents par soirée, ajusté selon la fréquentation. Tenue réglementaire et compte rendu en fin de service.

4.6 — Sécurité incendie (SSIAP)

Objet. Dispositif de sécurité incendie assurant la prévention, la surveillance et la coordination en matière de risque incendie, adapté à un événement recevant du public en ERP et sous CTS.

Dispositif. Un agent SSIAP 2 (chef d'équipe) coordonnant les équipes et assurant les missions de sûreté et de vérifications élémentaires, en lien permanent avec la direction ; des agents SSIAP 1 assurant la surveillance incendie des espaces recevant du public selon la jauge et la configuration ; un agent SSIAP dédié à la surveillance du chapiteau principal pendant les soirées. Ces agents sont chiffrés à l'unité au bordereau. Les horaires suivent le déroulé prévisionnel (article 1.5 soit de 9h à minuit).

4.7 — Chargé de sécurité de l'événement (dispositif GN6)

Objet. Mission réglementaire de chargé de sécurité incendie, en application de la disposition GN6 (utilisation exceptionnelle de locaux pour une activité autre que celle prévue), couvrant les phases amont, pendant et après l'événement.

Contenu de la mission. En amont : montage du dossier de sécurité (dont dossier CTS fourni par le lot 1), rédaction de la notice de sécurité, transmission aux autorités compétentes, participation aux réunions techniques, mission de conseil. Pendant le montage : présence sur site selon l'avancement des CTS, vérification des installations. Pendant la manifestation : présence les deux jours, garantie de la conformité et de la faisabilité du dispositif. Le chargé de sécurité assure

également la fonction de référent sécurité, disponible en permanence pour la direction et en lien permanent avec la régie générale.

Chiffrage. La mission de chargé de sécurité est chiffrée sous la forme d'un forfait événementiel (montage du dossier de sécurité, notice, transmission aux autorités) complété d'un prix par jour de présence (montage et manifestation).

4.8 — Encadrement, référent et gestion des flux

L'encadrement du dispositif, la gestion des flux aux moments de forte affluence et la régulation de la circulation (parkings visiteurs et VIP) sont assurés dans le cadre des effectifs des missions précédentes (agents de contrôle d'accès, agents SSIAP), sans constituer une prestation ni des postes distincts. La fonction de référent sécurité relève de la mission du chargé de sécurité (article 4.7).

4.9— Moyens et prestations associés

Le titulaire fournit les moyens de communication (talkies-walkies) nécessaires à ses propres équipes de sécurité ; les équipes techniques disposent de leurs propres moyens de liaison au titre du lot technique. Le titulaire remet en complément un moyen de liaison à la régie du festival et un à l'organisateur de la CCI pour la coordination permanente.

La tonnelle éventuelle d'abri du poste de commandement en emplacement extérieur, ainsi que les moyens de communication mis à disposition, sont inclus dans les moyens du lot et ne font pas l'objet d'un chiffrage spécifique. De même, le registre de sécurité et la main courante font partie intégrante des prestations de sécurité et ne sont pas chiffrés à part. Le titulaire assure en outre les tenues réglementaires et toute prestation utile associée à la bonne exécution du dispositif.

5. Modalités de commande, d'exécution, continuité de service et assurances

5.1 — Émission et exécution des bons de commande

Le marché étant exécuté par bons de commande, chaque commande de la CCI précise la nature des prestations retenues (gardiennage de nuit, agents de contrôle d'accès, SSIAP, chargé de sécurité, options), les vacations, les effectifs, les créneaux et, le cas échéant, les conditions particulières d'exécution. Les prestations sont exécutées conformément aux prix unitaires du bordereau (BPU).

Les effectifs et le dimensionnement du dispositif sont ajustés en fonction de la fréquentation réelle (vente de billets et de pass festival) ; la CCI communique les besoins définitifs au titulaire au plus tôt. Le titulaire met en œuvre les moyens nécessaires au respect des vacations et des effectifs fixés à chaque bon de commande.

5.2 — Modalités d'exécution des prestations

Le titulaire assure ses prestations conformément au dispositif validé, dans le respect du déroulé prévisionnel du festival et des créneaux arrêtés avec la CCI. La liste nominative des agents est communiquée au plus tard un mois avant le début de la manifestation. Les agents prennent leur poste aux heures convenues, en tenue réglementaire, et rendent compte en fin de service.

5.3 — Continuité de service et remplacement

Le titulaire garantit la continuité du service sur l'ensemble des vacations commandées. En cas d'absence ou d'indisponibilité d'un agent, il assure son remplacement immédiat par un intervenant

de qualification équivalente, sans interruption du dispositif ni surcoût pour la CCI. Le référent du titulaire (assuré par le chargé de sécurité) est joignable en permanence par la direction du festival.

5.4 — Coordination et planning

Le titulaire s'inscrit dans le planning général de l'événement, en coordination avec la CCI et la régie générale. Il prend connaissance des contraintes d'accès, des jauges et des cheminements, et adapte son dispositif aux différentes phases (amont, exploitation, soirées, démontage). Il signale à la CCI, dans les meilleurs délais, tout risque ou difficulté susceptible d'affecter la sécurité ou la bonne exécution de ses prestations.

5.5 — Garantie de qualité et conformité

Le titulaire garantit la conformité de ses prestations aux exigences du présent CCTP et à la réglementation applicable (activités privées de sécurité, sécurité incendie, ERP). Toute prestation non conforme ou tout manquement constaté est corrigé sans délai et à ses frais. Les agents disposent en permanence des qualifications, cartes professionnelles et certifications requises.

5.6 — Assurances et responsabilité

Le titulaire est titulaire des assurances nécessaires à l'exercice de son activité et couvrant l'ensemble de ses interventions dans le cadre du présent lot, notamment une assurance de responsabilité civile professionnelle, ainsi que les assurances propres aux activités de gardiennage, de sécurité et à l'usage d'un chien (responsabilité du fait de l'animal). Les modalités sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire répond des dommages qu'il pourrait causer, du fait de ses interventions, aux personnes, aux biens, aux installations du site ou aux autres intervenants.

6. Exclusions et interfaces

6.1 — Prestations exclues du présent lot

Ne relèvent pas du présent lot et ne sont pas à la charge du titulaire :

- le barriérage et les portiques d'accès en installation fixe (barrières, grilles, portiques du bâtiment), fournis au titre du lot technique ou par la CCI ; le présent lot en assure l'exploitation ;
- le poste de commandement de sécurité (local), mis à disposition par la CCI ;
- les dispositifs de sécurité incendie fixes du bâtiment (BAES, extincteurs, désenfumage, alarme), relevant de l'équipement du site et du lot technique ;
- la scénographie, le mobilier, la restauration et la communication, relevant des lots dédiés.

6.2 — Interfaces et coordination

6.2.1 Interfaces

Le titulaire assure la coordination de ses interventions exclusivement avec la CCI et la régie générale de l'événement. Le référent sécurité, le coordinateur SSIAP et le chargé de sécurité sont en lien permanent avec la direction du festival.

Les équipes de sécurité disposent de leurs propres moyens radio ; les équipes techniques disposent des leurs au titre du lot technique. Le titulaire remet un moyen de liaison à la régie du festival et un à l'organisateur de la CCI afin d'assurer la liaison permanente pendant l'événement. Toute coordination avec les autres intervenants (lots technique, scénographie, restauration, audiovisuel)

passe par la CCI et la régie générale. Le titulaire signale à la CCI, dans les meilleurs délais, tout risque ou difficulté susceptible d'affecter la sécurité ou la bonne exécution de ses prestations.

6.2.1 Coordination

6.2.1 — Référent et réunions de coordination

Le titulaire désigne un référent, interlocuteur unique de la CCI.

Il participe aux réunions de coordination organisées par la CCI, notamment :

- réunion de lancement sur le site de la CCI
- réunions intermédiaires sur le site ou en visio au choix de la CCI
- réunions de synthèse technique avec les autres lots sur le site de la CCI
- réunion de retour d'expérience après l'événement sur le site de la CCI

6.2.2 — Planning de montage et de démontage

Le planning détaillé de montage, d'exploitation et de démontage des structures est arrêté en réunion de coordination et validé par la CCI. Ce planning deviendra contractuel.

Tout décalage de planning susceptible d'impacter les autres lots doit être signalé immédiatement à la CCI, qui fixe les mesures correctives.

6.2.3 — Contrôles et essais

La CCI peut procéder ou faire procéder à tout contrôle ou essai jugé utile pour vérifier la conformité des prestations du titulaire aux prescriptions du présent CCTP et aux textes applicables, sans que cela ne diminue la responsabilité du titulaire.

En cas de non-conformité constatée, la CCI met en demeure le titulaire d'y remédier dans un délai qu'elle fixe. À défaut de mise en conformité dans ce délai, il peut être fait application des pénalités et mesures prévues au CCAP, sans préjudice de la possibilité de faire exécuter les travaux aux frais et risques du titulaire.